

Rapport d'Agrocentre Technova inc. sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Introduction

L'entité déclarante visée par le présent rapport est Agrocentre Technova Inc. (« Technova » ou « Société ») et se rapporte à l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2023 (« Période de référence »). Conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement¹ (la « Loi »), le rapport présente les mesures prises par Technova au cours de la Période de référence pour prévenir et contrer le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Notre Vision et Valeurs

Agrocentre Technova inc. s'engage à demeurer un leader en tant que fournisseur d'intrants et de services auprès des producteurs agricoles de son territoire. Nous nous engageons aussi à œuvrer dans le respect de l'environnement. Nous sommes conscients que la réussite de nos clients dans l'atteinte de leurs objectifs est gage de notre propre prospérité.

Agrocentre Technova inc. a élaboré et adopté des normes et règlements afin de maintenir le bon fonctionnement de ses établissements, d'assurer la sécurité de tous ses employés et clients, et de protéger l'environnement. C'est pourquoi que dans les 5 valeurs de Technova, nous retrouvons entre autres, le Plaisir et l'Esprit d'équipe.

Mesure prise pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants.

Dans le dernier exercice, Technova a réalisé une évaluation interne des risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement.

a. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Agrocentre Technova inc. est une société par actions ou compagnie qui émerge d'une fusion de 3 compagnies le 1^{er} janvier 2019 au Canada selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions et son siège social est situé au 515, rue Monseigneur Courchesne, Nicolet, Québec, Canada, J3T 1C8.

Au 31 octobre 2023, Technova comptait environ 70 employés à temps plein et partiel.

Activités

Agrocentre Technova inc. est une entreprise de commerce en gros ou aux détails dans le domaine des produits végétales. Technova vend aux producteurs agricoles des semences, des engrais et des produits de protection des cultures. L'entreprise fait des mélanges d'engrais à la demande et aux

besoins des clients. Le service agronomique est offert aux besoins de la clientèle. La commercialisation du grain est un service que Technova rend aussi à ses clients. L'entreprise offre le transport du matériel via sa flotte de 14 camions de transport. Les activités de Technova se situent exclusivement au Québec, Canada.

Chaîne d'approvisionnement

Technova est détenu à 50% par le Sollio Groupe Coopératif, ce qui nous engage à nous approvisionner à 90% chez Sollio pour la majeure partie de nos achats d'intrants. Les intrants ont constitué 69 % du volume d'affaire à la fin de l'année financière 2023. Les semences sont achetées chez des fournisseurs canadiens. Le volume des ventes représentait 20% du chiffre d'affaires de 2023.

b. Politiques, gouvernance et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

Le code d'éthique de Technova garantit également un milieu de travail où chaque employé est traité avec respect, équité, éthique et dignité. Le code d'éthique est systématiquement communiqué à tout nouvel employé ou nouvel administrateur de Technova, lequel doit confirmer en avoir pris connaissance et s'engager à le respecter.

Code de conduite des fournisseurs.

Agrocentre entend adopter et imposer un code de conduite spécifiquement à l'intention de ses fournisseurs. Le code comprendra des principes éthiques fondamentaux et aura pour objectif de s'assurer que les fournisseurs respectent en tout temps les lois, normes, règlements et politiques applicables à leurs activités et adoptent un comportement éthique responsable aligné avec la mission, la vision et les valeurs d'Agrocentre. Plus précisément, le code interdira aux fournisseurs de recourir à tout travail forcé ou travail des enfants. Une non-conformité non remédiée en temps opportun pourra entraîner la résiliation du contrat avec la Société.

c. Évaluation des risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement et mesures prises pour prévenir et atténuer ces risques

Nous considérons le risque de travail forcé ou de travail des enfants comme nul au sein de notre personnel. Nos processus de recrutement assurent la conformité aux normes en vigueur au Canada, d'où provient notre personnel. Le processus de détermination des risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement est en cours. Les premières analyses préliminaires sont encourageantes et ne démontrent pas de risque élevé. Au cours de la Période de référence, l'équipe de direction a identifié et débuté des initiatives qui verront le jour au courant de son exercice 2024

Au sein de nos chaînes d'approvisionnement, nous sommes conscients que le risque de travail forcé peut être présent à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Pour l'instant, les processus en place au sein de la Société afin de déterminer le risque de travail forcé ou de travail

des enfants se limitent à la sphère du personnel de Technova. Pour nos fournisseurs de premier niveau, nous évaluons le risque de travail forcé ou de travail des enfants comme étant minime. L'identification du risque pour ces fournisseurs indirects sur lesquels nous n'avons que peu de visibilité et de contrôle peut s'avérer complexe.

d. Mesures prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants

Au cours de la Période de référence, aucun cas de travail forcé ou de travail impliquant des enfants n'a été relevé ou signalé. Toute allégation, divulgation ou découverte de travail forcé ou de travail impliquant des enfants dans les chaînes d'approvisionnement sera prise très au sérieux par Technova, qui s'assurera de mener une enquête dans les meilleurs délais. Dans un tel cas, l'entreprise verra à appliquer toute mesure corrective appropriée afin de remédier au risque identifié.

e. Mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre des activités

Au cours de la Période de référence, Technova n'a eu connaissance d'aucune perte de revenus des familles les plus vulnérables due à l'application des mesures visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants. Toutefois, toute allégation, divulgation ou découverte de telles pertes de revenus sera prise très au sérieux par l'entreprise, qui s'assurera de mener une enquête dans les meilleurs délais. Dans un tel cas, Technova verra à appliquer toute mesure corrective appropriée afin de remédier à la situation.

f. Formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

À la suite de l'adoption de la nouvelle Loi, plusieurs discussions et échanges ont eu lieu entre les membres de la haute direction et les membres du conseil d'administration relativement aux nouvelles obligations découlant de la Loi et les risques reliés au travail forcé ou le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de Technova. Un des objectifs visés est notamment d'inclure des dispositions claires dans le code d'éthique de la Société en lien avec la lutte au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, lequel code doit être lu obligatoirement par tous les employés, annuellement.

g. Évaluation de l'efficacité

Technova a introduit certaines mesures au cours du dernier exercice financier visant à réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement. Nous n'avons pas encore pris de mesures pour évaluer l'efficacité de ces actions.

AGROCENTRE TECHNOVA INC.



Attestation

Déclaration d'approbation de rapport Approuvé par le Conseil d'administration de Agrocentre Technova inc.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité énumérée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Agrocentre Technova inc.

Stéphane Chaume, Président

Date : 2024-05-24